



Message no 50 du Conseil communal au Conseil général

Objet Centre de renfort de la Veveyse – Raccordement au chauffage à distance existant –
Crédit d'investissement de 210 000 francs - Approbation

But de la dépense

Lors de la construction du Centre de renfort de la Veveyse en 2016, il avait été prévu un raccordement au chauffage à distance (CAD) de l'entreprise Samvaz SA. A cette date, il était ressorti que les chaudières existantes ne permettaient pas de raccorder de nouveaux bâtiments. Etant donné que les communes sont soumises à l'utilisation d'une énergie renouvelable, nous avons obtenu une autorisation temporaire de deux ans pour un raccordement sur le réseau du gaz naturel.

A ce jour, l'entreprise Samvaz SA doit assainir son installation et a débuté l'étude d'une nouvelle chaufferie dans le secteur de Pra de Plan. Au vu des données actuelles de nos besoins en chaleur pour notre centre de renfort, il s'avère qu'un raccordement au CAD est possible dès cet automne 2018, ce qui n'était pas connu lors de l'établissement des budgets 2018.

Une taxe unique de 192 000 francs sera perçue pour le raccordement du bâtiment jusqu'à l'échangeur de chaleur et un montant de 18 000 francs est prévu pour l'adaptation du réseau secondaire.

Plan de financement

Rubrique comptable 141.509.10

Coût total estimé	CHF	210'000.00
Montant à la charge de la Commune	CHF	<u>210'000.00</u>
Financé par un emprunt bancaire		

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2019

Intérêts passifs	2 % sur CHF	210'000.00	CHF	4'200.00
Amortissement	15 % sur CHF	210'000.00	CHF	<u>31'500.00</u>
Total			CHF	<u>35'700.00</u>

Estimations des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se composent d'une taxe de puissance de 14 250 francs/an (HT) et un coût de 10 cts/kWh (HT). Le montant annuel est estimé à 26 280 francs (HT) pour le chauffage.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 210 000 francs pour le raccordement du Centre de renfort de la Veveyse au réseau CAD de l'entreprise Samvaz SA.

Châtel-St-Denis, mai 2018

Le Conseil communal

Annexe:

- Projet d'arrêté

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

v u

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 50 du Conseil communal, du 29 mai 2018
- le Rapport de la Commission financière

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 210 000 francs destiné au raccordement du Centre de renfort de la Veveyse au réseau de chauffage à distance de l'entreprise Samvaz SA.

Article 2

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire

Le Président

Nathalie Defferrard Crausaz

Daniel Jamain